



Formulaire de demande de subvention pour un projet

Ce formulaire peut être rempli en même temps que le dossier de demande de subvention pour le fonctionnement, ou sinon celui-ci doit être remis obligatoirement au moins 3 mois avant la date de l'événement.

Nom de l'association :
Déposée en Mairie le : /...../2024

Informations qualitatives/ objet de la demande

Intitulé :

.....

Montant de la subvention demandée :

Date ou période de réalisation : du (le) au

Objectifs (A quel(s) besoin(s) cela répond-t-il ? quel en est le but ?)

.....
.....
.....

Description :

.....
.....
.....
.....

Bénéficiaires :

.....
.....
.....

Impacte sur le territoire :

.....
.....
.....
.....

Moyens matériels et humains :

.....
.....
.....

Budget du projet

Charges	N-1 (sauf si c'est la première année)	Prévision	Produit	N-1 (sauf si c'est la première année)	Prévision
60. Achats			70. Vente de produits finis, de marchandises, prestation de services		
Achats matières fournitures					
Autres fournitures			73. Dotation et produits de tarification		
61. Services extérieurs			74. Subventions d'exploitation		
Locations			Etat		
Entretien et réparation			Région		
Assurance			Département		
Documentation			Communauté de communes/ d'agglo		
			commune		
62. Autres services extérieurs			Organismes sociaux		
Rémunérations intermédiaires et honoraire			Fonds européens		
Publicité, publication			L'agence de services et de paiement		
Déplacements, missions			Aides privées		
Services bancaires, autres			Autres...		
64. Charges de personnel					
Rémunération des personnels			75. Autres produits de gestion courante		
Charges sociales			Cotisations		
Autres charges de personnel			Dons-Mécénats		
65. Autres charges de gestion courante					
66. Charges financières			76. Produits financiers		
67. Charges exceptionnelles			77. Produits exceptionnels		
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS		
Excédent (prévisionnel)			Déficit (prévisionnel)		

La subvention sollicitée de€, objet de la présente demande représente% du total des produits du projet.
(montant sollicité/total du budget)x100

Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés d'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures- celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci

Déclare :

- que l'association est à jour de ces obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants)
- Le représentant légal de l'association ou de la fondation déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°200-321 du *12 avril 2000* relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics.
- demander une subvention de projet de € que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association

Fait, le à

Signature du Président
(avec le cachet de l'association)

Signature du trésorier

Pièces à joindre

- **Le compte-rendu qualitatif et financier de l'opération, dans les 6 mois après la manifestation, comme le prévoit l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.**

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

- Toutes autres pièces annexes, à l'initiative de l'association, qui permet de mieux appréhender son activité